

Séance publique du 7 juillet 2003

Délibération n° 2003-1337

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Convention avec Rhône-Alpes Energie concernant la mise à disposition de M. Aurélien Boutaud pendant les trois ans de travaux de synthèse**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine s'engage dans la réalisation d'un agenda 21 communautaire et sera amenée à se poser la question de l'évaluation de ses politiques stratégiques et opérationnelles par rapport aux critères du développement durable.

Monsieur Aurélien Boutaud, à la suite de la réalisation, en 2000, d'un premier diagnostic, réalise actuellement un travail de recherche sur ce thème dans le cadre de la rédaction de sa thèse qu'il soutiendra sous la direction du professeur Christian Brodhag de l'école des Mines de Saint Etienne (cf. annexe technique jointe au dossier). Il apportera, pendant les trois ans que dureront ces travaux, ses compétences à la direction de la prospective et de la stratégie, mission agenda 21, dans le cadre de la convention ;

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer, avec Rhône-Alpes Energie environnement, la convention de mise à disposition de monsieur Aurélien Boutaud.

2° - Les crédits nécessaires seront pris sur le budget principal de chaque exercice concerné - centre de gestion 1 200 - fonction 020 administration générale - ligne de gestion 010 502 - compte 622 800.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,